

Un parc « éco-industriel » ?

Il a été annoncé que le site du Carnet « des éléments de la voiture non-serait une plateforme dédiée aux polluantes ». « éco-technologies » ou à « l'éco-industrie ». Nous ne croyons pas en la technologie verte et nous pourrions y revenir. Au-delà de cette question, rien n'indique que le site sera effectivement occupé par des industries liées aux énergies « renouvelables ». Aucune industrie de ce type ne s'est positionnée sur le projet lors du premier appel à projet et le Grand Port évoque aujourd'hui des activités liées à « l'hydrogène », « aux piles à combustible » ou à

« des éléments de la voiture non-polluantes ». Si aucune entreprise de ce type ne cherche à s'implanter sur le site, c'est à ne pas douter que d'autres puissent y trouver leur place. Étant donné que toutes les autorisations auront été réalisées en amont (à la faveur des démarches préalables possibles grâce aux dérogations permises par les sites « clés en main »), des industries particulièrement polluantes pourront venir s'y installer en dehors des normes légales habituelles.

LE PRINCIPE DES SITES « CLÉS EN MAIN » N'EST ASSORTI D'AUCUNE RESTRICTION QUANT AUX ENTREPRISES QUI VONT S'INSTALLER. CELA CORRESPOND À SIGNER UN CHÈQUE EN BLANC AUX INDUSTRIELS DE TOUT TYPE.

Envie d'agir ? Sur le site internet vous pouvez :

- trouver plus d'infos sur le projet
- vous inscrire pour recevoir les nouvelles par mail ou par texto
- signer la pétition
- nous soutenir / faire un don
- nous contacter

zadducarnet.org / stopcarnet.fr

Sur Facebook : ZAD du Carnet / Stop Carnet

Venez nous rencontrer tous les dimanches pour une visite des lieux et un moment convivial. Rendez-vous à La Péhinaire à Saint-Viaud à partir de midi (agenda mis à jour sur le site internet).



Contre la **BÉTONISATION** de l'ÎLE DU CARNET



Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire veut bétonner 110 hectares de zone naturelle, dont 51 hectares de zones humides, pour créer la première zone industrielle de la rive sud de l'estuaire de la Loire.

Qu'est-ce que l'île du Carnet ?

L'île du Carnet est une île de végétales, dont 116 espèces protégées. Il s'agit de l'un des derniers corridors écologiques de l'estuaire de la Loire. Entre les années 1970 et 1990, le bras de la Loire qui séparait l'île du continent a été remblayé partiellement et illégalement dans l'objectif de construire une centrale nucléaire.

Suite à une forte mobilisation populaire, le projet de centrale a été abandonné en 1997. Cette île a depuis été préservée et la nature s'est développée naturellement.

La zone naturelle accueille des centaines d'espèces animales et

des milieux aquatiques. Ce sont des zones tampons importantes pour réguler les crues et le niveau de la mer. Les zones humides sont des trésors à préserver.

De manière générale, les zones humides contribuent fortement à la restauration de la qualité de l'eau et

**L'ÎLE DU CARNET EST UNE ZONE NATURELLE HUMIDE,
RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ,
QUI PRÉSERVE 116 ESPÈCES PROTÉGÉES**

==== Pourquoi lutter contre la bétonisation ? ====

Un tiers des terres arables de la planète sont menacées de disparaître selon les Nations-Unies. Un terrain bétonné est un terrain mort qui demandera des dizaines d'années avant de pouvoir reprendre vie. Alors que nous vivons la 6ème extinction de masse des espèces vivante de l'histoire de la planète, nous ne pouvons plus nous permettre de bétonner de nouveaux espaces.

Avant de choisir le site du Carnet, le Grand Port Maritime avait sélectionné 12 sites. La plupart d'entre eux étaient déjà artificialisés. Il est possible de construire ce site industriel sur des terrains déjà artificialisés appartenant au Grand Port.

**SI CE SITE DOIT ÊTRE CONSTRUIT,
IL DOIT L'ÊTRE SUR DES TERRES DÉJÀ ARTIFICIALISÉES**



==== Le projet du Carnet, un projet parmi 78 autres : les sites « clés en main » ====

Le projet du Carnet est l'un des projets « clé en main » du gouvernement, qui a servi d'expérimentation des modèles dérogatoires depuis 2017.

De quoi s'agit-il ?

Le gouvernement a présenté au mois de janvier 2020 un programme de sites « clés en main » proposés aux industriels. Il s'agit de « faciliter les procédures administratives relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement » dans le but de « se délester des lourdeurs administratives françaises pour attirer les investisseurs ». L'objectif est clair : permettre aux entreprises de pouvoir s'installer en moins de 6 mois pour réindustrialiser massivement la France.

Les sites clés en main sont actuellement au nombre de 78 partout sur le territoire.

Concrètement, c'est une régression importante du droit de

l'environnement : les administrations font toutes les démarches préalables à l'implantation d'industries, sans savoir lesquelles vont venir s'installer sur place. En plus d'être un coût supplémentaire pour l'administration (et donc pour nos impôts), il est impossible de faire des études d'impact réalistes des risques qui vont devoir être supportés par l'environnement et les riverains.

À cela s'ajoute un décret autorisant les préfets, sur simple décision unilatérale, à déroger aux mesures environnementales et de santé publique dès lors qu'un projet pourrait être considéré d'intérêt général. Concernant le site du Carnet, le préfet de Loire-Atlantique a ainsi signé de nombreuses dérogations : aux lois sur l'eau, aux rejets d'arsenic, à la destruction des espèces protégées, au dragage de la Loire, etc.

**LES SITES « CLÉS EN MAIN » ONT ÉTÉ CRÉÉS AFIN DE FACILITER
L'IMPLANTATION D'INDUSTRIES EN FRANCE EN DÉROGEANT
OUVERTEMENT AUX LÉGISLATIONS EN PLACE**